Ville de
PESSAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213303183-20261028-AR2026_0321-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026
Publication : 28/10/2026

Service Vie Citoyenne
Secteur Etat Civil et Formalités
Affaire suivie par Josiane BONALDI
☎ : 05.57.93.63.90 🖹 : 05.57.93.64.43
etatcivil@mairie-pessac.fr

AR2026_0321
Réf: SL/JB/2026/PM129

CS : DIR : DGA :
DGS : CAB :

ARRÊTÉ

Le Maire de la ville de PESSAC (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et des membres du Conseil Municipal,

Arrête :

Article Unique

Monsieur Sébastien SAINT-PASTEUR, Conseiller Municipal de Pessac est délégué pour procéder au mariage de :

[redacted]

et

[redacted]

qui doit être célébré à PESSAC (Gironde), le 7 novembre 2026.

Fait à Pessac, le 14 octobre 2026

MAIRIE de PESSAC (Gironde)

Le Maire,

Franck RAYNAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

HÔTEL DE VILLE • Place de la Vᵉ République
BP 40096 - 33604 Pessac cedex
Tél: 05 57 93 63 63 - Fax : 05 57 93 63 35
courrier@mairie-pessac.fr
www.pessac.fr

Cité Frugès, partie de :
unesco
BORDEAUX MÉTROPOLE
PESSAC SANS Plastique